

Dans l'opinion que j'ai que aucuns jus qu'on appresent, de la  
 part de M<sup>r</sup> de Villars, & aus s<sup>r</sup> de la Cour qui m'a été  
 signifiéz Les q. d'icelle, ainsi que dans l'ordonn. de l'ordonn.  
 en nommez mois, Et, qu'il seroit plus moyn aus les plus  
 forts pour prouder que l'autre, qui me l'ordonn. est  
 fause et usurpée & enuoyé a été fait par un biller  
 de 28000<sup>l</sup>. Presertable ou non en justice, n'importe  
 et non sur la cause de ce que estus, j'aurais  
 l'un depuis sept. aus qui est un biller a ordres de  
 1000<sup>l</sup> et une lettre de change de 1000<sup>l</sup> au s<sup>r</sup> de la Cour  
 mois de Janvier. date.

La copie que j'ay a faire a cette susse allegation,  
 je la tire de la cause antérieure que j'ay desjà en au  
 Conseil avec les s<sup>r</sup> lesapier pour la bonne affaire, Car  
 auant de dans les paterneus après l'ordonn. l'un d'icelle  
 qu'il s'opie dans son compte. La contradiction est  
 rapportée moi pour moi dans mes propres produits ainsi  
 qu'il me la fait signifiéz.

Les s<sup>r</sup> lesapier qu'on dit je fait la même imputation  
 Calomnieuse, qu'on dit que mon acte soust. auoit tenu signifié  
 profenois. Un biller de 28000<sup>l</sup>.

Je luy ay respondis par des repliques a mes débats, qui luy  
 ont été signifiéz, qui ont été lus a l'audience moyn  
 y étant, qui ont été remis en suite au bureau, et  
 finalement après tout mes débats, repliques, extraits  
 tirez des repliques & écrits & produits de l'un ont  
 été consignés & déposés au Compagnie rapporteur  
 mentionné en cette affaire.

Je luy ay respondis par ce, qu'il étoit un imposteur et un  
 Calomnieux dans la Relation du biller de 28000<sup>l</sup>  
 & jurai sur la Damnation éternelle de mon ame  
 que Monsieur de la Cour n'avoit auu de la s<sup>r</sup> de la Cour  
 des deux effets de dessus mentionnés par l'un au biller  
 a ordre de 1000<sup>l</sup>, et une lettre de change de 28000<sup>l</sup>.

Si ma réponse telle que je la rapporte, n'est point été  
 signifiéz a mes parties, si l'écriture n'en a été jointe  
 faite au plus Conseil tous les magistrats séjournans  
 si cette pièce ainsi que toutes les autres n'ont point  
 été remis au bureau & déposés entre les mains du  
 Compagnie rapporteur, si même les s<sup>r</sup> lesapier ne  
 n'ont point été remis répondu, lui pourroit en

Loc 182  
 1766 p. 182

presumes, qu'il a pu ignorer de luy a des  
significs, mais ayant répondu des amplement, et  
ne sifant pas un seul mot pour se desfaire de luy  
je le laste de luy osture et de l'aleruier dans la ditte  
Citation. Je s'allez a l'oucture que ziu done a sept plus  
groxy, Car je j'edis a un homme tel qui soit que luy  
un million de hommes pour telle et telle cause, que je  
luy dite, en supposant qu'il soit interdict et sceler de se  
raprocher au point de ne pourvoir répondre a l'instant,  
ayant le tout este reflexion et hors de semaines, et  
plus meum, pour l'endres se desfaire, si je s'allez par  
le point, est une prière inflexible, qui avise de  
l'oucture et se l'oucture. Et j'edis, est luy replique.  
Je passe a l'autre prière qui est la citation que j'ay fait  
par mon affirmation, que de le l'oucture General  
avise qu'il est, et tout les deux effets rapportés, et les  
objets de mon l'oucture.

Je dis donc que je supposant que la chose qui est  
différemment de luy j'ay dit avec fermeté, bien  
pour, et bien ne j'oserois se dispenser de me regarder  
comme un infame sanguinaire, et me faire un  
mon j'oucture en l'oucture.  
mon color en supposant que toi avise j'oucture  
approfondir cette matière, et ne pas s'approfondir  
même de mon affirmation. Et le l'oucture General  
util j'oucture Dire, et lire / Car je estois a  
L'oucture / qui est a l'oucture, et tout les deux effets de  
desse mentionnés, si l'oucture avise d'oucture que  
L'oucture de Dieu. sans l'oucture l'oucture, et l'oucture  
a l'oucture même, et Dire, ou que je m'oucture  
de mémoire dans ma citation, ou que je me l'oucture  
ou toute autre chose semblable, et en supposant  
color qu'il avise pour toute ma faire en faire  
un affron j'oucture / quoique la l'oucture de  
tout honneur homme m'oucture avec toute l'oucture de  
l'oucture, et doit l'oucture a l'oucture / j'oucture  
je s'allez interdire un jugement, sans avoir pu  
desse l'oucture la citation que j'ay faite de luy. Je  
Crois, et Dis hautement que non, s'oucture l'oucture  
de l'oucture un l'oucture / d'oucture telle que l'oucture  
a la l'oucture  
je passe a mon troisième Prière, et demande au

gillars, et à tout autre, qui est le? qui a rédigé  
nos Constitutions? Est-ce la loi, ou moi? ou bien un  
notaire? Si c'est le Doyen, comme effectivement les  
Loy, il faut venir à bout, quel est terrible  
ment présomptueux, et qui ait été suborné, pour  
faire laïsser gagner, et stipuler dans son acte  
une clause aussi fautive, et aussi différente que la  
vérité, que de jour, l'est de la nuit, elle est l'écriture  
Général que les seigneurs gillars ont eue, et qui est présent à  
la perfection exacte, ainsi que le rectifier  
qui se trouve en ce qui est, en supposant que l'acte  
qui est attaqué. Il ne le pourroit que tous les  
réservés au futur en cause, et après qu'il s'en  
bien gardé, qu'il ont tous présomptueux, car sans  
être magistrats, j'en suis sûr, ne pourrais de la peine  
de tout honneur humain résister de sang froid laïsser  
me le faire en sa présence, et en supposant  
qu'il se passe quelque chose contraire à la  
probité, et aux ordonnances du magistrat, si la  
voies de représentation n'est point assez de force  
pour le débaucher pour s'abstenir de mal faire  
plutôt que d'être représenté un jour de sa vie  
et finalement par le reproche de son Conscience  
je quitte au moins la place, et ne me veux point  
coupable en serment et témoin, ou seulement  
en témoin, sans l'empêcher, passer une chose  
des autres, mais contraire aux lois et aux ordonnances  
Voilà j'en serois trois arguments qui seroient différents  
au seigneur gillars de combattre et réfuter par  
quelque réponse apparente et solide, elle qu'il en  
faut en matière criminelle, les qui s'agit de  
pouvoir vider le bien, et surtout l'honneur et le  
honneur honneur  
je dirai alors par surabondance que j'en ai le bien  
plus pour lequel est de fait, et de dire pour  
l'honneur du monde les plus différents pour un  
certain dire les plus, comme il le bien prouvé par  
la conduite que je appelle dans un rapport après  
quelques semaines et lui à l'audience le bien  
après d'ailleurs, Car comment pourrais-je? qui  
est-il être bon, et de ne le point de la s'obliger

par au des d'abord, notaire, pour révoquer les  
annulations un billon qui n'est pas respectable  
en justice, je n'ai fait. Le prandre non d'un bon  
mieux dans un bien faible moment, pour lui avoir  
je persuade, et le reprendre à faire une chose si  
préjudiciable aux intérêts, je fonce sur qui l'ancien  
que la due être tout autre que moi, et peut-être  
en effet, si le voit qu'il a vu. Car j'aurais vu  
si l'ancien droit pour que je n'ai pas ce parti qui  
selle, j'ai depuis mon retour, sous la Colonne  
Equi est aussi vrai que mon l'ancien, actuel, avec  
qui en l'ancien ou non que importe à la chose  
même. Si l'acte que être. Attendez pas des paroles  
et sur féroces et ces citations sur l'ancien  
fautes, que d'ancien l'ancien? Qui qui ne se font  
pour mis aussi bien en règle que les l'ancien  
fait, et qui! D'ailleurs, pourra être et l'ancien  
sur que que chose de l'ancien dans l'ancien?  
Personne sans doute, je n'y aura j'espère aucune  
l'ancien le sage qu'il n'est pas être, aucun l'ancien  
aucun poste si l'ancien qui n'est pas être, pour le  
prophète ne puisse être attaqué jusqu'à  
son honneur, sur l'ancien l'ancien que  
de réparation qui expose, et qui à tout l'ancien  
d'ailleurs sera proportionné à l'ancien qui  
et l'ancien de 500000.